



Mairie de GIBERVILLE

www.giberville.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. L2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira le :

**Vendredi 20 mars 2026
à 18 heures 30
à la mairie de Giberville**

ORDRE DU JOUR

- 1°) Installation du Conseil municipal
 - 2°) Election du maire
 - 3°) Fixation du nombre d'adjoints
 - 4°) Election des Adjoints
- Lecture et remise de la Charte de l' élu local aux conseillers municipaux
- 5°) Indemnités des maire, adjoints et conseillers délégués
 - 6°) Délégations du Conseil municipal au maire
 - 7°) CCAS / Fixation du nombre de membres au Conseil d'Administration
 - 8°) Désignation des membres élus au Conseil d'Administration du CCAS
 - 9°) Désignation des délégués au SIVOM des Trois Vallées

Fait à Giberville, le 16 mars 2026

Le Maire,
Damien de WINTER